

A l'appui de sa demande de rescrit relatif à la prime exceptionnelle de 1000 € maximum, le demandeur doit a minima :

Préciser :

- la situation de l'entreprise au regard de l'obligation de mettre en place une réserve spéciale de participation ;
- les salariés bénéficiaires de la prime exceptionnelle ;

Indiquer :

- le montant de la prime et le cas échéant présenter les critères de modulation ;
- la date de conclusion de l'accord sur le versement de la prime ;
- la date de versement de la prime.